

Le douze mai deux mil vingt deux, le conseil municipal a été convoqué pour le vingt trois mai deux mil vingt deux à la salle de la bibliothèque, en séance ordinaire.

Le Maire,
CHABREYROU Véronique.

Séance du 23 mai 2022

Compte rendu extrait du Procès-verbal

L'an deux mil vingt deux, le vingt trois mai à dix huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la salle de réunion, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique CHABREYROU, Maire.

Etaient présents : Mmes CHABREYROU, BARBUT, MM. DESCAT, PACK, EYTIER, Mme LAVAUD, M. THORAVAL, Mmes REYNAUD, CHABREYRON, BUCKENHAM, M. PUGET, Mme DELAMARRE-SOULAS, Mme DOUBLET.

Etaient absents excusés : Mme BRUNE (pouvoir à Mme BARBUT), M. MERCIER (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COWEZ (pouvoir à M. PUGET).

Etaient absents : Mme PAILLARD-GAILLARD, M. SAILLARD.

Madame CHABREYRON est élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- **Grand périgueux** :
 - Amélia 2 : 1 dossier
- **Travaux 2023**
 - Aménagement de voies douces de connexion au Bourg – Axe Est/Ouest
 - o Demandes de subventions
- **Enfance, restauration scolaire**
 - Tarifs 2022/2023 des services de Garderie, club Ados, Restauration Scolaire
- **Ressources Humaines**
 - Création au 1^{er} juin 2022 d'un poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe, à temps complet affecté au service technique pour accroissement d'activité
 - Création au 1^{er} juillet 2022 et jusqu'au 31 août 2022 d'un poste d'Adjoint Technique, à temps complet en qualité de saisonnier
- **Finances**
 - Admission en non-valeurs de recettes 2016 à 2020
 - Attribution des subventions 2022

Pour information :

- Portée à connaissance du rapport d'activité 2021 – Syndicat Eau Cœur du Périgord

Demande d'ajout de deux points à l'ordre du jour

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Régularisation d'heures supplémentaires effectuées par un agent et indemnité de congés payés
- Modification des modes de paiement des dépenses liées à la régie d'Avances « Centre de Loisirs Sans Hébergement »

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 12 avril 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

Grand périgueux :

2022-22 Amélia 2 : 1 dossier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité, l'attribution de l'aide suivante :

- **646.00 € sur une dépense subventionnable de 12 922.00 € HT, pour l'aide au travaux d'un administré de la commune.**

AUTORISE Madame le Maire à signer la conventions financière d'engagement de la subvention ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération et à sa mise en œuvre.

➤ Travaux 2023

2022-23 Aménagement de voies douces de connexion au Bourg – Axe Est/Ouest ○ **Demandes de subventions**

Dans le cadre du schéma cyclable du plan global de déplacements à l'échelle du Grand Périgueux, la communauté d'agglomération s'engage activement dans le développement d'aménagements, les communes s'engagent de leur côté à mailler le territoire d'itinéraires cyclables sécurisés permettant aux usagers de délaissé leur voiture au profit de modes alternatifs de déplacement au quotidien mais aussi sur les temps de loisirs.

Le projet sur la commune de Mensignac vise ainsi à concilier sécurité, mobilité du quotidien, de loisirs et une accessibilité du territoire par des moyens de transport dit "doux", et sur deux secteurs:

- Est du Bourg : connexion au centre bourg par voie piétonne et piste cyclable du lotissement des Bois, du lotissement des acacias, du stade et des habitations à proximité,
- Ouest du Bourg : connexion au centre bourg par voie piétonne et piste cyclable des secteurs des Grands Champs, Grand Pey et Lavaud.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte la réalisation de ce projet et sollicite les aides financières telles que présentées par Madame le Maire.

Nature de la dépense	Coût H.T. : 110 637.00 € H.T
Etudes /Achat de terrain/ bornage	8 000.00 €
Travaux et aménagement	102 637.00 €
Financements	88 499.00 €
Communauté d'Agglo du Grand Périgueux	44 245.00 €
DETR 20 %	22 127.00 €
Subv. Régionale ou FEDER et/ou Départementale : 20 %	22 127.00 €
Participation de la commune	22 138.00 €

Les crédits nécessaires aux dépenses sont prévus au budget principal 2022.

➤ Enfance, restauration scolaire

2022-24 Tarifs 2022/2023 des services de Garderie, club Ados, Restauration Scolaire

Au vu de l'augmentation conséquente des prix, des carburants, des denrées alimentaires et pour conserver la qualité des services proposés, tout en tenant compte du maintien des tarifs des services depuis 2018, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire et des mini-séjours du club Jeunes, tel que :
 - **Restauration scolaire au 1^{er} septembre 2022** (+ 0.10 € par repas)
 - Repas occasionnel enfant : 2.60 €
 - Repas pour demi-pensionnaire : 2.50 €
 - Repas adulte : 3.50 €
 - **Mini séjour club Jeunes au 1^{er} juillet 2022** (+ 10 € par tranche)

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ETE MINI SEJOUR 5 JOURS/ 4 NUITS ADHERENT CLUB	TARIF ETE MINI SEJOUR 5 JOURS/ 4 NUITS NON ADHERENT CLUB

TRANCHE 1 QF 0 - 622	130 €	150 €
TRANCHE 2 QF 623 - 1000	140 €	160€
TRANCHE 3 QF 1001 et plus	150€	170 €

➤ Ressources Humaines

2022-25 Création au 1^{er} juin 2022 d'un poste d'Adjoint Technique principal 2^{ème} classe, à temps complet affecté au service technique pour accroissement d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie ;

Le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE :

- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, non permanent à temps complet à compter du 1^{er} juin 2022,
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe relevant de la catégorie C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour 12 mois maximum sur une période de 18 mois.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement.

Madame le Maire est chargée du recrutement et habilitée à ce titre, à conclure un contrat d'engagement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget principal.

2022-26 Création au 1^{er} juillet 2022 et jusqu'au 31 août 2022 d'un poste d'Adjoint Technique, à temps complet en qualité de saisonnier

Comme chaque année et du fait des congés annuels des agents, la commune offre la possibilité à des jeunes de travailler durant les mois de juillet et août.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser chaque année le recrutement direct d'agents contractuels en qualité d'adjoints techniques pour accroissement saisonnier d'activité sur des postes pouvant être à temps partiel ou à temps complets.
- De déterminer un nombre maximal de deux agents saisonniers présents de manière concomitante au sein du service technique.
- Les agents assureront l'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux et de la voirie.
- Ils devront justifier d'être scolarisés, avoir au minimum 17 ans et disposer de l'autorisation écrite de leurs parents si mineurs.
- La rémunération correspondante sera inscrite au budget de chaque année.
- Madame le Maire est chargée du recrutement et habilitée à ce titre, à conclure les contrats d'engagement.

➤ **Finances**

2022-27 Admission en non-valeurs de recettes 2016 à 2020

A la demande du Trésorier Payeur,

Admission en non-valeur 2022 en raison de l'impossibilité de recouvrement de titres émis par la collectivité pour les années 2016 et 2020 concernant des produits de garderie et redevance d'assainissement, d'un montant total de 604.66 €.

Effacement de dettes d'une famille de la commune en raison d'une décision de la commission de surendettement pour un montant de 1 118.02 € correspondant à des produits cantine – garderie de 2017 à 2019.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité entérine l'admission en non-valeur et l'effacement de dettes tels que présentés et autorise Madame le Maire à passer les écritures comptables correspondantes.

2022-28 Attribution des subventions 2022

Le conseil municipal,

DECIDE le versement en faveur de différentes associations pour l'exercice 2022 de subventions pour un montant total de 18 437.60 €;

Points ajoutés :

2022-29 Régularisation d'heures supplémentaires effectuées par un agent et indemnité de congés payés

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires et versement d'une indemnité de congés payés à un agent qui n'a pas pu récupérer ses heures et congés pour l'année 2021/2022.

2022-30 Modification des modes de paiement des dépenses liées à la régie d'Avances « Centre de Loisirs Sans Hébergement »

Le conseil municipal à l'unanimité, modifie l'acte constitutif de la régie d'avance « Centre de Loisirs Sans Hébergement » comme suit :

« Article 4 de la délibération du 1^{er} avril 2010 : Les dépenses sont payées selon les modes de règlement suivants :

- En numéraire
- En carte bleue
- En chèque »

Pour information :

- 1) Portée à connaissance du rapport d'activité 2021 – Syndicat Eau Cœur du Périgord
- 2) Baisse du montant de la participation financière 2022 demandée par le SIVOS.
- 3) Mme le maire rappelle les prochaines manifestations à Mensignac.
 - le 26 mai ouverture festival de La Vallée à Annesse et Beaulieu.
 - le 28 et 29 mai : Tournoi de football inter-régional jeunes des U7 à U11 au stade
 - du 30 mai au 3 juin : La Vallée jeune public à la salle des fêtes
 - le 3 juin : Spectacle tout public LA Vallée.
 - le 6 juin : Course cycliste hommage Gilbert Cumenal
 - le 13 juin : Réunion de préparation avec les associations pour le forum en septembre.
 - le 24 juin : fête des écoles et du périscolaire.
 - le 13-14-15 juillet : fête du pain.
 - L'ACCA n'organisera pas de ball trap, faute de suffisamment de bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.

Suivent les signatures.